



COMMUNE DE PIMPREZ

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID : 060-216004861-20240703-2024_61A-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE
ACCORD A DECLARATION PREALABLE SANS
PRESCRIPTION DECIDEE PAR LE MAIRE AU
NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		Référence dossier
Demande déposée le 03/07/2024		N° DP 060492 24 T0012
Par : Monsieur DURIEZ David 34 impasse de la Centaurée 60170 PIMPREZ		ARRETE 2024/61
Pour : Installation d'une pergola de 12 m ²		
Sur un terrain sis : 34 impasse de la Centaurée 60170 PIMPREZ		

LE MAIRE,

Vu la Déclaration Préalable pour travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 03/07/2024 par Monsieur DURIEZ David, demeurant au 34 impasse de la Centaurée à PIMPREZ (60170).

Vu l'objet de la demande :

- Installation d'une pergola de 12 m² accolée à l'habitation

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 juin 2005 et modifié et révisé le 19 décembre 2013 ;

Considérant l'Article UB 11 – Aspect extérieur :

- Les garages et annexes :

Les garages et annexes doivent être construits en harmonie de couleur et de matériau avec le bâtiment principal, et être dans la mesure du possible accolés ou intégrés dans la construction principale.

Vu l'affichage en mairie le 03/07/2024 ;

ARRETE

Article 1 : La Déclaration Préalable n° 06049224T0012 est accordée.

Fait à Pimprez, le 3 juillet 2024

Le Maire,
Pascal LEFEVRE